

LES ENJEUX DU GRENELLE POUR LE SECTEUR DU BATIMENT

*Paul BREJON,
Directeur des Affaires Techniques de la FFB*

LE GRENELLE ENVIRONNEMENT

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

- Des comités opérationnels
 - De juillet 2007 à janvier 2008
- Projet de loi de programme « Grenelle 1 »
 - Voté à l'assemblée nationale le 21 octobre 2008
 - Passage au sénat
- Projet de loi de finance 2009
 - Accompagnement financier
 - Au sénat en ce moment
- Projet de loi dit de « Transition Environnementale »
 - Présenté au Conseil des ministres début décembre

LE GRENELLE ENVIRONNEMENT DES ENJEUX MULTIPLES POUR LE BÂTIMENT

- **Énergie / climat**
 - **dont énergies renouvelables**
- Matériaux de construction
- Air intérieur
- Urbanisme
- Eau
- **Déchets**

BÂTIMENT, ÉNERGIE ET CO₂ EN FRANCE

	Bâtiment	Transport	Industrie	Agriculture
Demande énergétique finale	42,5 % ** 68,2 M tep	29 %	26,5%	2%
Émission de CO ₂	23 %* 123 M t de CO ₂	26 %* 147 M t de CO ₂	26%	25%

** dont : chauffage (69%), ECS et cuisson (19%) , électricité spécifique (12%)

* Rapport Groupe 1 Grenelle de l'Environnement d'octobre 2007

LE PARC BATI EXISTANT (2005)

- **Résidentiel : 26 M. de résidences principales**

	M. de logements	dont maisons indiv.
Avant 1975	16	8.5
De 1976 à 1981	3.1	1.8
De 1982 à 1989	2.5	1.7
> 1990	4	2.4

- **Consommation 425 TWh/an, soit une consommation moyenne de 240 kWh/m².an**
- **~ 4 M de résidences secondaires**
- **Tertiaire**
 - 850 millions de m²
 - Consommation 221 TWh/an

OBJECTIFS DU GRENELLE POUR LES BÂTIMENTS NEUFS

- 2012
 - Tous les bâtiments au niveau BBC: 50 kWh/m².an
 - Anticipation pour les bâtiments publics et pour le tertiaire à fin 2010 (non réaliste pour la FFB)
 - Surinvestissement de l'ordre de 10 à 15 %
- 2020
 - Tous les bâtiments devront être à énergie nulle ou positive (BEPOS)

LE GRENELLE POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS

■ Objectifs

- 2020 : 150 kWh/m².an (- 38 %)
- 400 000 logements rénovés/an d'ici 2012
- Projet de label BBC Rénovation : 80 kWh/m².an

■ Mesures particulières

- rénovation de 800 000 logements sociaux
 - Dont la consommation est > 230 kWh_{EP}/m².an
- Audit énergétique pour les bâtiments de l'Etat d'ici 2010 pour engager les travaux en 2012

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER : BÂTIMENTS NEUFS

- Crédit d'impôt au titre des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de la résidence principale (loi TEPA) :
 - octroi d'un avantage supplémentaire en cas d'acquisition d'un logement BBC
- PTZ à l'acquisition :
 - majoration du PTZ en cas d'acquisition d'un logement BBC (contesté au Sénat le 9/12/2008)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
 - possibilité pour les collectivités territoriales d'accorder un avantage aux propriétaires de logements BBC

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER : BÂTIMENTS EXISTANTS (1)

- Amélioration du crédit d'impôt « développement durable »
 - Prorogation du dispositif jusqu'en 2012
 - Extension aux frais de main-d'œuvre pour les travaux d'isolation thermique des parois opaques
 - Extension du crédit d'impôt aux bailleurs
 - Extension du crédit d'impôt au coût du DPE (taux de 50 %)

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER : BÂTIMENTS EXISTANTS (2)

- Instauration d'un éco-prêt à taux zéro pour le financement des travaux de rénovation énergétique
 - sans condition de revenus
 - réservé à la résidence principale
 - d'un montant maximum de 30 000€ / log (sans excéder 300€/m²)
 - pour un « bouquet de travaux » (à définir)
 - et une durée liée au bouquet (7 à 12 ans ?)
 - en vigueur dès 2009 (février /mars ?)

MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

Groupe présidé par D. RIDORET (FFB) et G.DANTOT (CFDT),
travaillant sur 5 thèmes :

- Formation initiale
- Formation continue
- Signes de qualité / qualifications
- Assurance / Innovation
- Industrie / filière construction

PLAN GRENELLE BATIMENT 2012

- Initié par FFB et CSTB
rejoints par CAPEB, AQC et COPREC
- Objectifs : accompagnement des entreprises, artisans et autres acteurs du bâtiment pour faire face aux enjeux du Grenelle
 - Recensement et évolution des technologies clés
 - Méthodes et outils d'évaluation
 - Révision des DTU, création de nouveaux documents de référence
 - Référentiels de formation
 - Diffusion des connaissances
- Coût estimé à 20 M€
- Financement via les certificats d'économie d'énergie
- Coût de rachat :
 - 1 c €/ kWh proposition de la profession
 - 2 c € / kWh premier arbitrage cabinet

DECHETS DU BTP

Trois engagements spécifiques issus du Grenelle :

- Diagnostics préalables aux chantiers de démolition obligatoires
- Plans de gestion des déchets du BTP « opposables », sous maîtrise d'ouvrage des Conseils généraux
- Mise en place d'un « instrument économique affecté pour encourager la prévention de la production de déchets du BTP et leur recyclage en amont (produits recyclés) et en aval (déconstruction sélective, filière adaptée,...)

Pour mémoire, les entreprises de BTP également concernées par :

- L'augmentation du coût du stockage des déchets non dangereux et de l'incinération
- Le projet d'« éco-contribution » sur les déchets dangereux